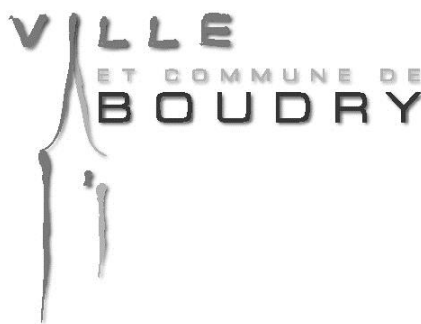




**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville de Boudry**  
**du lundi 17 décembre 2018**

La séance du Conseil général, réuni à l'Hôtel de Ville, à 20h00, est ouverte et présidée par M. A. Sandoz, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018 - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une augmentation de la dotation en personnel de 20% pour l'aménagement du territoire
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2019
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2019
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose de porte coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe au collège des Esserts
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC au collège de Vauvilliers
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 ayant pour objet le remplacement des luminaires de la salle de gym du collège de Vauvilliers
9. Informations du Conseil communal
10. Questions

## 1. **Appel**

37 conseillers généraux sont présents.

MM. S. Agbaro, D. Barrigon et Ch. Moreau sont excusés. M. A. Mary est absent.

La majorité absolue est fixée à 19.

Le président dit, avant d'aborder l'ordre du jour, que lors de la dernière séance, il y a eu quelques petites tensions, enfin des propos véhéments d'un conseiller communal. Il avoue qu'il a été quelque peu surpris par cette réaction et n'a pas interrompu le conseiller en question. Finalement, il pense que c'était très bien ainsi, qu'il était bon que ce dernier puisse faire part de son ressenti. Cependant, il espère qu'en ce lundi suivant le troisième dimanche de l'Avent l'esprit de Noël sera déjà présent dans cette salle et qu'il sera possible de vivre un Conseil, chargé certes, mais dans un climat serein. Pour cela, il tient quand même à rappeler que si l'exécutif a le droit de faire part de ses sentiments lorsqu'il est interpellé par le législatif, ce dernier a également parfaitement le droit de questionner l'exécutif comme le prévoit l'ordre du jour.

Le président souhaite la bienvenue au nouveau Conseiller général, M. M. Galbarini.

Il informe l'assemblée qu'en fin de séance, un verre de l'amitié sera servi, ici même, dans la salle attenante. Il espère ainsi que chacun sera motivé à être concis dans ses interventions.

## 2. **Procès-verbal - correspondance**

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le président a reçu trois correspondances.

La première émane des signataires de la pétition « Pour un trafic moins dense à la rue Louis-Favre », c'est-à-dire, M. Künzler, Mme Molleyres, M. Rousseau et Mme Zürcher Vuillaume. Le président lit ce courrier.

La deuxième est une pétition concernant la suppression des courses spéciales à CESCOLE, déposée par M. et Mme Richner, chemin des Prisettes 3 à Boudry. Le président lit la lettre accompagnant la pétition signée par plus de 170 élèves, dont 91% habitent la commune.

La troisième est adressée par M. J.-P. Mösch au Conseil général, car il souhaite que tous les conseillers soient informés par l'intermédiaire du président du Conseil général du groupe de réflexion qui a été créé concernant une fusion de Boudry avec d'éventuels autres partenaires.

## 3. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une augmentation de la dotation en personnel de 20% pour l'aménagement du territoire**

D. Schürch déclare que le présent rapport a été présenté à la Commission de gestion et des finances. L'objectif principal est vraiment de dégager du temps à l'urbaniste communal qui est devenu chef des Services techniques. En parallèle, le service des bâtiments a été séparé des Services techniques, donc aujourd'hui ces derniers s'occupent de l'aménagement du territoire, des permis de construire et de la voirie. Il présente le nouvel organigramme. Il dit que chacun sait certainement que l'ingénieur communal a démissionné et qu'une procédure d'engagement est lancée. Le poste est à pourvoir et ce futur responsable de la voirie sera subordonné à M. Guillaume-Gentil, comme le secrétariat et Mme

Fagherazzi qui justement augmentera son temps de 20% afin de décharger d'une partie du travail lié au permis de construire. Ainsi M. Guillaume-Gentil pourra assumer son rôle de chef de service. Globalement et financièrement, les totaux devraient être identiques, car en fin de compte, la personne qui a pris cette responsabilité est plus jeune et la position du nouveau responsable est aussi un peu différente. Ce 20% supplémentaire servira à suivre les tâches liées au permis de construire, qui étonnamment diminuent, mais sont toujours plus complexes, et ceci notamment avec l'installation de nouvelles industries car là, ce sont des gros dossiers qui doivent être suivis de près par cette personne qui suit les permis de construire.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Il dit que la Commission a constaté que cette augmentation en dotation de personnel n'a en réalité aucune influence sur les charges de personnel, car déjà en 2018, la personne en charge effectuait déjà cette surcharge de travail, mais payé en heures supplémentaires. D'autre part, il paraît évident que les dossiers sont toujours de plus en plus complexes et l'évolution en particulier au niveau des nouvelles entreprises s'établissant à Boudry semble encore en augmentation. Il s'agit donc d'une adaptation pour remplacer une situation boiteuse et le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. J. Buschini, au nom du PS, déclare que M. D. Schürch et M. J.-P. Mösch ont déjà résumé ce qui lui paraissait également essentiel. Le groupe acceptera ce rapport à l'unanimité.

M. B. Thomson, au nom du PLR, dit que le 31 décembre 2010, la Commune était composée de 4987 habitants, l'année suivante a été la dernière année marquée par un recul du nombre d'habitants avec la perte de 32 personnes. Depuis, Boudry n'a cessé de s'agrandir et à la fin de l'année 2018, cela va certainement dépasser la barre des 6300 habitants. Pendant 6 ans, le nombre d'habitants n'a cessé d'augmenter, bientôt presque un habitant sur trois sera nouvellement arrivé dans la commune. Il souhaite que plus d'habitants soit synonyme de plus de recettes fiscales et permette ainsi à Boudry de rééquilibrer sa situation financière. Le revers de la médaille est que plus il y a de monde, plus il y a besoin de services, donc plus de travail à fournir par nos employés communaux. Dans le présent rapport, il a été expliqué que l'augmentation d'un poste de 20% au service de l'urbanisme permet d'éviter les heures supplémentaires effectuées ces dernières années. Boudry a le privilège d'avoir un service d'urbanisme compétant qui fournit un travail de qualité auprès des habitants et entreprises de la commune. C'est dans cette optique que le PLR dans sa grande majorité soutient ce rapport et par la même occasion souhaite remercier les employés du service de l'urbanisme pour leur engagement et le travail fourni. Merci. Cette régularisation des heures supplémentaires par l'augmentation de 20% d'un poste de travail a peu d'impact financier en comparaison avec d'autres changements concernant les employés communaux. Dès janvier 2019, Boudry aura une charge supplémentaire à assumer auprès de la caisse de pension NE.ch avec une forte augmentation des cotisations de la part de l'employeur, mais également de la part de l'employé, ce qui va réduire le pouvoir d'achat des employés communaux et rendre les postes de travail à la commune moins attractifs. Comme ceci n'est pas suffisant, en même temps les rentes des futurs retraités vont fortement diminuer. Boudry a déjà participé à la recapitalisation de cette caisse suite aux erreurs du passé. Il trouve scandaleux que l'Etat approuve ces changements et en même temps tient un discours sur sa volonté de rendre le canton de Neuchâtel plus attractif. Il trouve intéressant comme il est possible de se tirer dans le pied et en même temps essayer de courir. Chacun est concerné par cette situation, les contribuables par la façon que la commune dépense leurs impôts/recettes fiscales, les utilisateurs des services de l'état comme le SCAN, les nombreux employés des écoles, des institutions et communes. C'est l'heure de dire stop ! Assez c'est assez ! Il remercie l'assemblée de son attention.

Le président dit que cela a un peu dévié de l'objectif principal et demande à chacun de bien vouloir se recentrer et de voter l'acceptation ou le refus de ce rapport.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

M. R. Dubois demande quand est-ce qu'il sera traité la demande d'urgence au sujet de la résolution, après quel point à l'ordre du jour.

Le président lui répond qu'il pensait que cette demande allait être faite à la fin de la lecture de la correspondance. Il propose faire un intermède après les rapports.

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry à l'appui du projet de budget 2019**

M. D. Schürch déclare qu'au-delà des quelques petites erreurs qui seront corrigées ce soir au moyen des feuilles distribuées par l'administration, que cette dernière vous propose de remettre en place si besoin, il présente un budget qui est plus que correct, qui est bon selon le Conseil communal et où sont intégrées toutes les nouvelles dépenses de personnel. Il rappelle que l'année passée, ces charges étaient partielles, que ce soit pour le personnel de la nouvelle structure parascolaire, que ce soit pour le nouvel ASP ou encore le nouvel employé au services des finances. Aujourd'hui, il faut consolider, il continue de tenter de faire les meilleures estimations de recettes possibles à travers les visites au service des Contributions. Il y a aussi une petite part d'extrapolations, mais il pense avoir une certaine expérience entre le responsable des finances, l'administrateur et lui-même. Ils s'accrochent pour être le plus précis possible en s'accordant une petite marge de prudence. Il constate, concernant les rentrées effectives 2018 que les deux fonds liés à la population et aux nombres d'emplois continuent d'être très favorables et risquent de l'être encore pendant un moment. Par contre, il faut prendre quelques précautions au sujet de l'impôt à la source, car il y a des revenus extraordinaires sur ces sources. Au-delà de ça, les dépenses sont relativement bien maîtrisées, mais il est remarqué une augmentation générale de celles-ci, par exemple, dans tous les syndicats intercommunaux où la population est prise en compte, c'est-à-dire que Boudry commence à payer et évidemment, cela coûte aussi dans l'enseignement et dans le parascolaire. Juste pour rappel, au début d'Am Stram Miam, la commune dépensait CHF 30'000.00 par année et maintenant, Boudry n'est pas loin du million. La société évolue et cette prestation est toujours une prestation très appréciée des nouveaux arrivants qui s'installent justement parce qu'il y a une crèche, parce qu'il y a une structure parascolaire, c'est extrêmement important pour les jeunes familles où les deux membres du couple travaillent. Il remercie l'assemblée de prendre ce budget avec enthousiasme. Il pense que Boudry va aborder certainement une belle année 2019 et peut-être qu'il faudra appréhender 2020 autrement si les différents nouveaux projets de péréquation passent la rampe du Grand Conseil, mais il est aussi difficile à ce jour d'en mesurer les conséquences. Il rappelle la réforme fiscale qui touche en particulier les personnes morales avec une réduction des taux et en parallèle la fin d'un statut qui pourrait également être favorable pour Boudry. Il se pourrait que la Commune perde d'un côté et gagne de l'autre.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport et le projet du budget ont été acceptés à l'unanimité.

M. K. Atchade, au nom du PLR, déclare que la progression observée du degré d'autofinancement est un réel point de satisfaction. Il tire le chapeau à toutes celles et ceux qui œuvrent assidûment à la bonne santé de la Commune. Cependant, les projections de la page 17, malgré le caractère stochastique, l'amène à se préoccuper d'une potentielle anticipation de la fragilité de l'avenir financier. Le groupe appelle donc à maintenir le cap de la prudence et le frein aux dépenses superflues entamées ces dernières années afin de continuer à assainir durablement les finances. Une piste de réflexion évoquée est de mener une réflexion réelle sur l'usage efficient des services. La ponction de la Caisse de pension de l'Etat de Neuchâtel Prévoyance ne a été remarquée. Il ne fera pas une liste exhaustive de tous les points débattus au sein du groupe, mais signale que ce dernier envisage, dans sa grande majorité, de soutenir le présent projet de budget et remercie vivement tous les acteurs qui y ont contribué. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. N. Rousseau, au nom du PS, dit qu'il a pris connaissance du projet de budget 2019 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient à remercier les autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget se soldant par un excédent de recettes de CHF 361'000.00, ce qui est un fait plutôt rare dans les communes de la région ces derniers temps, il faut le souligner. L'amélioration constatée depuis près de quatre ans se confirme, ce que le réjouit ! Sur le fonds, le PS partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants : comme il n'est plus possible de recourir au seul emprunt pour financer les investissements, il est juste d'essayer de dégager plus de marges de manœuvre propres ; le budget qui est présenté va ainsi dans le bon sens. Cet effort permettra aussi de réduire à terme le poids de la dette, qui reste lourde, mais qui est en voie de réduction, un effort qu'il salue également. Il constate à nouveau que dans l'ensemble, les autorités veillent à diminuer toute dépense superflue, cela dans tous les services. L'augmentation des charges de personnel s'explique par l'accroissement constant de Boudry, un fait que nul ne peut contester. Seul petit bémol, et c'est là une réserve qu'il a déjà exprimée ici à plusieurs occasions, il ne faudrait pas qu'à force de différer certains investissements, Boudry se retrouve à l'avenir face à des dépenses qui s'avèreraient plus importantes que prévu. Il salue toutefois que cette année, les autorités aient tout de même prévu de continuer à investir. Pour l'avenir, il fait à nouveau preuve du même optimisme mesuré que le Conseil communal, étant donné les faits suivants : l'impôt sur les personnes physiques continue de se maintenir à un bon niveau, l'essor significatif de Boudry semble porter ses fruits de ce point de vue-là, même si d'un autre côté, il occasionne aussi pour la commune de nouvelles dépenses, notamment en matière de personnel et d'infrastructures. Certaines grandes entreprises de la place se voient maintenant imposées, ce qui là également améliore la situation financière. A ce sujet, il lui semble d'ailleurs que le Conseil communal fait preuve d'une prudence peut-être un peu exagérée, une grande entreprise locale étant sur le point de se développer encore davantage. L'Etat tente toujours de reporter certaines de ses charges sur les communes, c'est vrai, mais ces dernières ont su modérer cette tendance et les autorités en ont d'ailleurs anticipé les conséquences possibles pour la commune. Comme le relève le Conseil communal, Boudry dépend aussi sur ce point de futures décisions du Grand Conseil. Dans un avenir, plus trop éloigné, il l'espère et va ainsi dans le sens du courrier de M. Mösch, Boudry pourrait se rapprocher de Milvignes, et peut-être des voisins de Cortaillod et cette nouvelle commune constituerait ainsi la troisième ville du canton. Sous cet angle-là d'une fusion de communes, l'amélioration des finances mettra Boudry dans une position favorable et renforcera son attractivité. Dans une telle perspective, il sera vraisemblablement nécessaire d'ajuster à la baisse le taux d'imposition, il est prêt à envisager une telle éventualité, à condition qu'elle reste raisonnable et supportable. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que les membres poseront sur tel ou tel point du budget, le PS acceptera à l'unanimité le budget 2019 de Boudry.

Le président propose de passer en revue le document.

Rapport (p. 1 – 18)

M. D. Schürch déclare qu'à la page 16, il y a l'échéancier des emprunts de la commune qui, cette année encore, répond clairement aux objectifs fixés dans le programme de législature. Le montant total a été réduit d'environ 1,5 mio de francs. Il revient aussi sur le plan financier, qui a occasionné quelques questions à certains commissaires en séance de Commission de gestion et des finances ; il continue de prétendre que des prévisions sur quatre ans sont impossibles, parce que la situation est trop mouvante de par les modifications législatives fédérales ou cantonales, qui viennent d'être expliquées, et parce qu'il est également très difficile d'avoir des indications précises au niveau des personnes morales, malgré les déplacements à La Chaux-de-Fonds, au Service des Contributions. Cela bouge beaucoup aussi à cause des entreprises qui s'installent et qui partent. A ce jour, il dirait qu'il y a plutôt des entreprises qui s'installent, même s'en évoquer la grande entreprise dont parlait M. N. Rousseau tout à l'heure.

Page 1 – 19

M. V. Berger demande si les corrections ont bien été apportées sur le document qui est présenté ce soir. Il reçoit une réponse positive de M. D. Schürch.

Compte de fonctionnement (page 20 – 99)

Pas d'interventions.

Compte des investissements (p. 101 – 103)

Page 103

M. B. Thomson, au sujet des luminaires de la salle de gym de Vauvilliers, il demande, par rapport aux comptes 2018 s'il ne serait pas possible de faire les travaux pour les luminaires et pour la ventilation en une seule intervention. Ceci à cause de l'installation du chantier sur le plafond et la toiture. Bien sûr, seulement dans les possibilités financières de la commune et il pense que cela serait très apprécié par les utilisateurs. Il détaille les prévisions, c'est-à-dire CHF 40'000.00 pour 2019 et CHF 250'000.00 pour 2020.

M. J.-M. Buschini lui répond, toutefois, il n'est pas technicien. Il pose donc la question à l'architecte communal qui lui dit que ce n'est pas possible de faire les deux choses en même temps. Il ajoute qu'il est difficile de se prononcer sur l'aspect ventilation car l'étude n'est pas encore menée jusqu'au bout. En revanche, comme cela a été dit en séance de Commission de gestion et des finances, la réfection de l'éclairage est vraiment urgente, il y a des pannes fréquentes et il n'est plus possible de trouver des pièces de remplacement.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit budgétaire pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2019**

M. D. Schürch déclare que c'est un rapport classique qui est présenté chaque année, qui était avant le MCH2 un peu à la limite de la légalité, mais qui avait été accepté par le Service des Communes. Il relève quelques petites erreurs qui, il le précise, n'ont pas d'implication sur le total de l'arrêté : à la page 2, contributions au frais de réseaux, il manque un zéro à CHF 135'000.00 et à la page 3, dans le budget, au niveau des bâtiments, rénovations diverses, le total doit être de CHF 175'000.00, mais cela uniquement si tout est dépensé. Le but du tableau n'est pas de faire un total, mais de démontrer que le Conseil communal ne dépense pas forcément chaque année ce qui est voté dans cette demande de crédit. Il précise que le crédit budgétaire est seulement utilisable dans l'année 2019. L'objectif est d'avoir les moyens de sauver les meubles lorsque cela est nécessaire. S'il fallait dépasser ces montants, le Conseil communal serait obligé de convoquer la commission de gestion et des finances et de faire valider la décision de cette dernière à la séance suivante du Conseil général.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. K. Atchade, au nom du PLR, dit que certaines erreurs ont été constatées par M. D. Schürch et que sous réserve de ces modifications exactes et apportées, le groupe soutiendra dans son unanimité le présent rapport.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare que le groupe a étudié ce rapport qui revient habituellement chaque année et habituellement, il y apporte son appui constatant que le Conseil communal fait un usage parcimonieux de ces dépenses qui sont engagées que lorsqu'elles sont nécessaires. Il acceptera donc ce rapport à l'unanimité.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la pose de porte coupe-feu EI30 ainsi que la réfection d'une classe au collège des Esserts**

Le président dit que les deux rapports (point 6 et point 7 à l'ordre du jour) sont très semblables, toutefois, ils seront traités séparément.

M. J.-M. Buschini déclare que ces deux rapports sont des rapports connus. Ils reviennent chaque année. Il n'y a pas de grosses modifications par rapport aux années précédentes. Ceux qui souhaitent avoir davantage de détails ont consulté les annexes sur le site, annexes qui comprennent les fiches des dépenses effectuées ces dernières années.

Rapport de M. J.-P. Mösch de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit que ce rapport a suscité quelques questions au sein du groupe notamment au niveau du détail, mais entretemps les réponses ont été reçues et comme le groupe avait décidé d'accepté le rapport sous réserve de recevoir les explications demandées, il sera donc accepté. Ce commentaire est valable pour les autres rapports également.

M. I. Zürcher Vuillaume, au nom du PS, donne l'avis du groupe sur les points 6, 7 et 8 à l'ordre du jour. En séance, les rapports ont été étudiés groupés. Ces rapports seront unanimement acceptés, en effet il s'agit là de dépenses d'entretien courant nécessaire pour le bien et la sécurité des usagers de ces salles.

M. J.-D. Böhm, en son nom, demande quelles sont les portes qui doivent encore être remplacées. Etant souvent dans le collège des Esserts, il sait que toutes les portes de classes du rez, du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> sont déjà aux normes. Comme il y a une jolie photo d'une porte de classe dans le rapport, il aimerait savoir pour quelles portes est prévu ce crédit.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il reste à remplacer les portes des combles et celles du sous-sol. Dans les combles, il y a des salles qui sont utilisées pour des activités manuelles, par exemple, et c'est pourquoi il faut encore équiper ces salles avec des portes EI30. D'ailleurs, il y aura encore un rapport semblable l'année prochaine pour cette fois-ci faire les portes du sous-sol, puisqu'à cet endroit, il y a des salles utilisées par les sociétés, notamment par le judo et également une salle de cuisine. Il est vrai qu'il aurait été possible de remplacer la photo habituelle par une photo d'une porte des combles.

M. M. Zürcher, en son nom, dit qu'il est nouveau et que c'est la première fois qu'il voit ce rapport. Il comprend tout à fait qu'il faille changer les portes pour des questions de sécurité, mais demande une explication concernant les chiffres indiqués. Il voit « Portes » au pluriel, puis « Porte » au singulier et CHF 20'000.00. Il demande si ces portes ont des dimensions spécifiques, car il est surpris du montant, il trouve que c'est cher comme budget, si c'est pour une seule porte.

M. J.-M. Buschini lui répond que dans ce montant est compris la réfection d'une salle de classe et de de toutes les portes de l'étage. C'est pour ça qu'il y a plusieurs portes.

M. M. Zürcher demande combien de portes cela comprend.

M. J.-M. Buschini demande à M. Ch. Ritter. Il lui répond qu'il y a cinq portes dans les combles.

M. M. Zürcher les remercie de leur réponse.

M. J.-D. Böhm, en son nom, a une autre question. Dans le budget des investissements 2019 (d'ailleurs, il regrette que le budget soit accepté avant que les demandes de crédit soient votées), il voit à la page 103 « Esserts réfection d'une classe + sanitaire » alors qu'il avait cru comprendre que c'était à Vauvilliers que les sanitaires allaient être rénovés en 2019. Il demande si des rénovations de sanitaires auront aussi lieu aux Esserts.

M. J.-M. Buschini dit que cela doit être une erreur de commentaire dans le budget. Il confirme que c'est bien à Vauvilliers que les sanitaires seront en travaux.

M. D. Schürch souhaite encore répondre à M. J.-D. Böhm au sujet du budget. Il dit qu'à partir d'un certain montant, c'est-à-dire d' $\frac{1}{1000}$  du budget de fonctionnement, le Conseil communal est obligé de soumettre un rapport au Conseil général, sauf trois fois par année où le Conseil communal peut décider en informant la Commission de gestion et des finances de dépenser CHF 50'000.00. Ce qui signifie malgré l'acceptation du budget, tous les rapports concernant une demande de crédit qui dépassent environ CHF 28'000.00 doivent passer devant le Conseil général.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**7. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC au collège de Vauvilliers**

M. J.-D. Böhm, en son nom, demande si les spécialistes des luminaires sont appelés à chaque fois pour mesurer l'intensité de luminosité dans les classes.

M. J.-M. Buschini lui répond qu'il en a été parlé en séance de groupe. Afin que chacun soit au même niveau d'information, il redonne volontiers cette réponse. Dans chacune des classes, il a un système de gestion de la lumière, qui prend en compte la lumière extérieure et qui va régler la lumière intérieure en fonction de cette lumière extérieure. Ce système de gestion doit être réglé dans chacune des classes par un spécialiste, et ce réglage n'est pas le même dans toutes les classes, cela dépend de son orientation à la lumière. Donc, oui, il doit venir à chaque fois.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.



**8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 40'000.00 ayant pour objet le remplacement des luminaires de la salle de gym du collège de Vauvilliers**

M. J.-M. Buschini dit que l'éclairage sera identique à celui des classes dans la halle de gymnastique, avec également ce système de gestion en fonction de la lumière extérieure. Dans le tableau de la page 4, il est démontré qu'il y aura une sacrée économie d'énergie si un tel système de gestion est mis en place, bien que ce système coûte env. CHF 3'000.00. Cela serait aussi faisable sans, mais il pense que ce coût sera rapidement compensé par l'énergie économisée.

Pas d'autres commentaires de la Commission de gestion et des finances, ni des partis.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**9. Résolution**

Avant de pouvoir débattre de cette résolution, le président demande que le cas d'urgence soit voté afin de pouvoir déroger à l'ordre du jour et parler de ce sujet déjà évoqué en début de séance avec la correspondance accompagnant la pétition signée par plus de 170 élèves de CESCOLE. Selon l'art. 36 du Règlement général de Commune, au minimum deux tiers des participants doivent accepter l'urgence afin de pouvoir en discuter.

M. R. Dubois, au nom du PS, déclare que lassitude et indignation semblent être devenus les maîtres mots pour parler de la fiabilité des transports publics à Boudry. Que ce soit la ligne 613, le bus de Perreux, qui n'arrive pas à assurer les correspondances durant les heures de pointe ou la ligne 612, le bus de la Gare, dont l'horaire ne joue pas à quelques minutes (voire secondes) près avec le train. Dans ces deux cas, il arrive chaque semaine que les travailleurs, écoliers ou autres doivent compter avec plus de 15 minutes de retard. Si cela peut faire plaisir aux écoliers, beaucoup gens ne peuvent pas se permettre ce retard et auront alors deux possibilités : soit prendre la voiture plutôt que le bus, soit prendre un bus d'avance. Ce qui n'est pas logique car les heures de pointe réduisent la cadence de cinq minutes, mais il faudrait prendre le bus 15 minutes plus tôt pour arriver à l'heure, résultat des courses : les heures de pointe font perdre dix minutes de trajet... Un comble. Toutefois, il l'a dit, la situation perdure depuis des mois : pourquoi donc s'en inquiéter maintenant, et surtout, pourquoi demander l'urgence ? Urgence, tout d'abord parce le changement d'horaire d'il y a une semaine a de quoi accroître notre mécontentement. Si la décevante suppression de l'arrêt des Isles est motivée par des raisons techniques, la disparition des courses scolaires de CESCOLE ne bénéficie d'aucune justification. Les élèves boudryens perdent ainsi de précieuses minutes de temps de midi qui leur servaient à se reposer, à manger tranquillement. Urgence ensuite, parce qu'il n'aurait pas été possible de déposer cette résolution à temps. Et pour cause ! Ces changements importants n'ont, non seulement pas fait l'objet de consultation préalable mais surtout, ont été annoncées seulement quelques jours avant leur entrée en vigueur ! Urgence encore, parce qu'une pétition, chacun l'a entendu, réunissant près de 200 signatures d'élèves de CESCOLE a été remise au directeur. 200 élèves de secondaire qui créent une pétition et la font signer en quelques jours. Il demande à chacun de se rendre compte, de se rappeler s'il avait manifesté ou souvent lancé des pétitions à leur âge. Non, même lui qui est entré assez vite dans le bain politique. Si des jeunes se mobilisent ainsi pour porter un message, nous, politiques, représentants de la population, devons les entendre. Urgence, finalement, et surtout, parce que les lignes 612 et 613, après tant d'années de vert, passent au jaune. S'il y a donc bien un moment pour changer les choses, c'est maintenant, pendant que CarPostal n'a pas encore pris ses habitudes, qui peut-être seront mauvaises, et peut-être remettre en question certaines anciennes pratiques. Attendre le prochain conseil, c'est attendre février. D'ici là, l'inertie des choses rendra toutes protestations inutiles. Il est sûr que ces quatre arguments rationnels sauront convaincre les conseillers généraux rationnels de cette assemblée. Chaque année, la Commune donne

près d'un million de francs pour ses transports publics et cette somme augmente sans cesse. Il est donc légitime de demander un retour sur investissement et il est légitime de faire entendre les voix de citoyens mécontents. Il invite chacun à soutenir massivement l'urgence de cette résolution, chaque voix de plus renforcera la force de cet appel boudrysan. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Le président remercie M. R. Dubois et rappelle l'art. 36.

M. K. Atchade invoque l'art. 45 et demande une suspension de séance. Au vote, plus de cinq personnes acceptent cette demande.

Comme discuté lors de la dernière séance, le PLR va dans la salle des mariages et le PS peut choisir entre la nouvelle salle ou rester dans la salle du Conseil général.

Le président remercie chacun d'avoir respecté les 15 minutes et rappelle que l'acceptation doit se faire au moins au deux tiers des personnes présentes ce soir. Il prie les personnes qui acceptent l'entrée en matière de cette clause d'urgence de lever la main. Toute la salle est d'accord.

Le président lit la résolution.

*Auteur : Groupe socialiste*

*Titre : Transports publics fiables : un minimum vital*

*Contenu : Le Conseil Général de Boudry s'adresse au Conseil Communal, au Conseil d'Etat ainsi qu'au Grand Conseil et leur demande d'agir dans leurs compétences respectives :*

- 1. La qualité et la fiabilité des transports publics doivent être assurées à Boudry. L'horaire et la planification des lignes doivent ainsi rendre le respect des correspondances possible.*
- 2. Le premier objectif atteint, Boudry attend des diverses autorités susmentionnées qu'un développement de la desserte actuelle reste un objectif prioritaire.*

*Motivation : Le Conseil Général partage l'indignation de nombreux-ses Boudrysan-ne-s face à la perte d'efficacité des transports publics dans la Commune. Depuis l'introduction de la cadence au quart d'heure pendant les heures de pointe, les usagers et usagères des transports publics ne peuvent plus compter sur la fiabilité des horaires :*

- Plusieurs fois par mois, et parfois par semaine, le bus 613 (de Perreux) arrive à l'arrêt du Littorail quelques minutes ou secondes après le départ du tram. A chaque fois, au moins une vingtaine de Boudrysan-e-arriveront en retard d'au moins 15 minutes au travail, à l'école ou à leurs rendez-vous respectifs.*
- La fiabilité de la liaison entre le bus 612 (Gare) et le train fait également défaut. Toute personne qui prend le bus 612 le matin afin de se rendre à la Gare de Boudry doit ainsi s'attendre à voir son train lui passer sous le nez et devoir attendre une heure le prochain.*

*A chaque fois, outre les usager-ères, les conducteurs et conductrices font frais d'un stress causé par une mauvaise planification. Ces profonds dysfonctionnements ne suffisant pas, le changement d'horaires du 10 décembre 2018 a également de quoi décevoir:*

- La suppression pure et simple des courses de bus spéciales de midi pour les élèves de CESCOLE. La concession a été octroyée à Car Postal depuis des mois déjà et la population n'apprend que 10 jours avant que ces courses n'existeront plus !*
- La suppression également de l'arrêt des Isles, ici aussi sans aucune réflexion préalable annoncée.*

*La liste de ces problèmes nuit à Boudry : la Ville investit près d'un million de francs chaque année pour ses transports publics avec pour résultat une baisse de leur fiabilité et donc de la confiance populaire dans ce moyen de transport.*

*Alors que le soutien politique aux transports en commun se généralise, que les chiffres noirs se succèdent dans notre commune et qu'une dynamique démographique et économique positive persiste, il est du devoir des autorités (Canton et Commune) de rendre leur substance aux transports PUBLICS.*

*Je termine par une phrase des conseillers communaux (dont celui de Boudry), issue du rapport de la COMUL sur les nouvelles lignes 612 et 613 :*

*« Nombreux sont les habitants de nos communes qui se plaignent de cette mauvaise desserte et qui interpellent régulièrement les responsables politiques à ce sujet. Il est du devoir des représentants politiques de combler un manque, de répondre à un besoin. »*

*Demande d'urgence : oui*

*Signataires : I. Zürcher Vuillaume, I. Fivaz Meisterhans, Ch. Vogel, R. Dubois, J. Buschini, S. Ciullo, A. Sandoz, N. Rousseau, O. Sylla, Ch. Moreau et K. Bangana*

M. R. Dubois développe le dépôt de cette résolution d'une manière courte puisque beaucoup d'arguments se recourent. Tout d'abord, il veut souligner une première chose, en prenant l'application RTN et en lisant un article du jour « La Suisse a connu son année la plus chaude, depuis le début des mesures », sachant que le début des mesures, c'est 1864. Il trouve ce chiffre intéressant pour illustrer ce qu'il va dire maintenant, c'est-à-dire que tout un chacun est sensible, quel que soit son parti, aux problèmes climatiques et écologiques auxquels il faut faire face. Chacun les reconnaît et chacun pense qu'il faudrait changer quelque chose et qu'il faudrait une réaction politique, quelle qu'elle soit. Peut-être que les personnes dans cette salle ne souhaiteraient pas la même réaction politique, mais il en faudra une sinon la société fonce droit dans le mur d'une manière écologique et par rapport à cela, une solution qui est préconisée depuis longtemps par tous les scientifiques et tous les partis, c'est la solution des transports en commun, les transports publics. L'idée est très simple, au lieu d'avoir 10 voitures, il y a 10 personnes dans un bus, et c'est même bien plus que 10. C'est très important, les transports publics sont un des principaux moyens qu'à l'Etat pour soutenir la durabilité. Ici, lorsqu'il est remarqué une baisse de fiabilité, c'est dangereux, parce cela va dans le sens contraire de la durabilité. Cela va dégoûter les gens de certains moyens de transports, ces derniers vont gentiment moins les prendre et finalement reprendre la voiture et puis, ce n'est en tout cas pas engendrer une bonne dynamique. Deuxièmement, par rapport à la Commune de Boudry, chacun le sait, c'est mentionné dans tous les rapports, la Commune de Boudry est dans une très bonne dynamique démographique, elle investit, elle a d'excellentes idées, il y a aussi une commission sur le plan d'aménagement local, dans laquelle il est parlé de créer des zones d'économie, des zones de dynamique avec des start-up, etc. S'il y a tous ces projets mais que la desserte des transports publics n'est pas suffisante, il ne sera pas possible de réaliser tout cela. Ce sont ces deux points qu'il voulait encore souligner. Il sait que certains ne seront peut-être pas d'accord avec tous les termes. Il rappelle qu'il est possible d'amender la résolution pour la rendre plus convenable aux yeux de tous.

M. V. Berger, au nom du PLR, dit que chacun a vu que le PLR est d'accord avec l'urgence, pour la mise en parallèle avec le peu de temps que les parents ont eu par rapport au nouvel horaire de leurs enfants, ceci en lien avec les courses spéciales supprimées depuis CESCOLE, même s'il n'y a pas que CESCOLE dans la résolution. Donc, le PLR est d'accord pour l'urgence, mais il lui semble très important de retravailler le texte et pense qu'il faudrait obtenir, malgré tout, un certain timing pour savoir comment cela va fonctionner dans le futur. Les choses ont été mises en place et il pense qu'il faut éviter de réagir

de manière émotionnelle, mais essayer d'être pratique. Il pense aussi qu'il y aura besoin d'avoir un certain recul par rapport à ce dossier.

M. R. Dubois a une remarque et une demi-question. Il dit qu'une partie de cette résolution se base sur des constats, comme il l'a souligné avant, qui sont existants depuis un moment. C'est-à-dire, le manque de fiabilité des transports publics est aujourd'hui thématiqué par rapport au changement d'horaire, mais ce sont des constats qui ont été faits par la population depuis longtemps et qu'il a d'ailleurs déjà eu l'occasion de le relever à de nombreuses reprises, que ce soit en commission, en groupe ou alors au Conseil général. Là, il ne pense pas être dans l'émotionnel, mais il y a le recul de plusieurs mois, et il pense que cela peut même être quantifié en année, depuis la mise en service de lignes 612 et 613. Les données sont déjà très sûres, très fiables quant au mécontentement. Il pense que chacun peut aller le matin, la fois par semaine où tous les gens qui sortent du bus de Boudry, c'est-à-dire plusieurs dizaines de personnes, se trouvent face au tram qui part directement. Là, le mécontentement se ressent concrètement. Après, pour les nouvelles mesures comme la suppression des courses spéciales de CESCOLE, il y a peut-être un recul à avoir et peut-être qu'il sera trouvé d'autres solutions, mais c'est justement l'esprit de cette résolution, c'est de dire qu'il y a des choses qui ne vont pas actuellement et il est possible de réfléchir pour améliorer ces choses, mais ce n'est pas du ressort de la Commune. Il faut envoyer ce message aux personnes qui ont le pouvoir d'agir, car si cela n'est pas fait, il l'a dit avant, l'inertie des choses va faire que la prochaine fois qu'il en sera parlé, personne ne sera plus dans cette discussion-là, la pression sera retombée et quelque chose aura été perdu et il ne sera plus possible de revenir en arrière.

M. D. Schürch, au nom du Conseil communal, en entendant MM. R. Dubois et V. Berger, dit qu'il aimerait savoir quelle est la volonté des conseillers généraux. Cette résolution est un moyen de protester et il trouve important de savoir à qui cette protestation doit être transmise. Bien sûr, il est possible d'en débattre ici, il y a des journalistes, c'est bien, mais si le souhait est de voir changer quelque chose, il faut savoir où elle doit être envoyée et c'est peut-être cela qui doit encore être discuté.

M. K. Atchade, en son nom, déclare qu'il a bien entendu les arguments de son collègue, M. R. Dubois, la possibilité d'amender cette résolution. Il rappelle ce qu'a dit M. V. Berger, le PLR ne conteste pas l'urgence de cette résolution, il conteste en partie son contenu. Pour proposer des amendements, il faut du temps. Il souhaiterait pouvoir travailler ces amendements et ne pas devoir les proposer dans l'urgence. Il répète les arguments présentés ; CarPostal reprend pour le moment le travail et il n'y a pas de recul par rapport à cela. Il a été d'accord de voter l'urgence pour que le débat ait lieu, mais il demande essentiellement du temps.

M. V. Berger demande la parole pour répondre à M. D. Schürch. Aujourd'hui, il n'est pas encore demandé que cette résolution soit portée plus loin, mais que le Conseil communal puisse faire une analyse, voir ce qu'il se passe réellement, laisser quelque peu de côté l'aspect émotionnel, quelles sont les pistes pour pouvoir changer cela et être factuel.

M. N. Rousseau, en son nom, a une question au sujet de la suppression de l'arrêt des Isles. Il demande si cette décision est réversible. Personnellement, il aurait préféré que ce soit l'arrêt de la Tuillière qui soit supprimé et d'ailleurs, il en a également été discuté à la Commission de l'urbanisme. L'arrêt de la Tuillière est relativement mal utilisé par rapport à celui des Iles, qui lui est assez central et face à un centre-commercial ou alors il demande s'il y a des raisons techniques.

M. J.-P. Leuenberger déclare qu'il souhaite commencer par le projet de résolution. Il n'est pas non plus contre l'urgence, par contre il estime qu'il faut retravailler le fonds. La première partie touche ce qui ne va pas, qui a déjà été discuté lors de précédentes séances, c'est-à-dire la coordination entre TransN, maintenant CarPostal, et les CFF, entre la gare CFF et Boudry Littorail. Le stress qui est cité ici est un peu donné parce qu'il s'agit de rouler sans perte de temps, pour ne pas dire rouler vite. Sur ce point, il

est tout à fait d'accord et la dernière phrase illustre qu'il est aussi en souci, et qu'il le prend vraiment personnellement de défendre une bonne desserte et pour cela, il est tout à fait d'accord. Pour la deuxième partie, CESCOLE, il est moins d'accord. Pour cela, il souhaite rappeler l'historique. Les lignes 612 & 613 ont été mises en service il y a un peu plus de trois ans. Elles ont été pérennisées il y a environ une dizaine de mois par une décision du groupe ouest représenté par la commission régionale des transports (CRT) en disant vouloir les garder, malgré le fait que statistiquement elles n'étaient pas assez utilisées, mais par contre c'était un besoin, pour desservir, non seulement le Plateau de la Gare mais encore tout l'ouest, la Grande-Béroche. Il a réussi avec des arguments forts de pouvoir arracher la décision. Pour ce qui concerne l'horaire, l'horaire est établi sur la base du quart d'heure. Les CFF ont un horaire qui se fait au minimum une demi-douzaine de mois à l'avance et qui est une servitude pour toute une entreprise régionale, qu'elle soit sur les rails ou sur les pneus. Pour donner un exemple pratique, à la gare à Boudry, ce n'est pas les CFF qui vont ralentir ou accélérer. C'est l'entreprise qui dessert la région qui devra s'adapter. L'option prise par l'entreprise régionale, qui était TransN jusqu'à aujourd'hui, c'était de rechercher la coordination avec le tram et non pas avec le train. Deuxième chose, l'excursion par CESCOLE du bus articulé, qui fait partie des lignes 612 & 613 était un bonus de TransN qui a offert cela gratuitement. Donc dans le calcul du million et c'est beaucoup, c'est pour cela qu'il était aussi en rogne et que chacun a pu le lire dans le journal, cette excursion, s'il peut l'appeler ainsi, était un bonus Trans N. Il faut aussi le savoir. Conséquence, lorsque l'entreprise CarPostal, qui est une bonne entreprise et qui doit avoir du succès contrairement à ce qui a été dit lorsque la résolution a été montrée, elle a pris l'horaire officiel. Cet horaire n'indiquait nullement une excursion par CESCOLE et le service cantonal des transports, il ne sait pas comment il a travaillé, mais peut-être qu'il a demandé et que CarPostal ne voulait pas, peut-être qu'il n'a même pas demandé pour des raisons qui sont inconnues. Bref, c'est à cet endroit que les choses se sont passées, ce n'est pas à la Commune. L'exécutif n'a rien eu à dire et il était encore plus fâché, évidemment avec ses collègues, quand il a appris la disparition de ce service, ou comme disait le Conseil d'Etat, la disparition de ce petit privilège. C'est égal, c'est fait, c'est comme ça et personne ici n'a eu son mot à dire. Après la colère, après sa colère comme vous avez pu le lire, il faut se reposer un moment et devenir factuel. Il ne va pas donner une réponse stochastique (pour utiliser le mot pour la deuxième fois). Pour dire que la deuxième partie n'est pas nécessaire, il a étudié l'horaire que chacun a reçu dans sa boîte aux lettres et il a également eu une séance avec la direction de l'école, M. Wexsteen, la présidente de Commune, M. Braghini et lui-même pour discuter de cette affaire. La direction de CESCOLE a appris ce changement ou cette disparition de ce service entre le 15 et le 21 novembre et l'a annoncé aux parents, via une circulaire, en date du 23 novembre. Le directeur n'a pas seulement fait une information aux parents, par les élèves, il a aussi répondu à deux appels et à cinq courriels de parents. Juste pour donner quelques chiffres qui dimensionnent l'inquiétude par rapport à la pétition. M. J.-P. Leuenberger pense que ceux qui s'inquiètent le plus sont les parents et ce sont ces derniers qui ont aussi incités à faire cette pétition. Le directeur est aussi allé sur le terrain. Il a constaté que les 20 minutes que les élèves avaient à disposition entre la fin de la classe et le départ du bus à l'époque sont toujours maintenues entre la fin de la classe et le départ du tram : inchangé. L'accès au tram s'est effectué sans problème et chaque élève a eu de la place. M. J.-P. Leuenberger avait fait le parcours avec le bus articulé à l'époque, c'est-à-dire deux bus collés et si les élèves avaient déjà de la place dans deux bus, ils en auront aussi dans trois rames de tram. M. Wexsteen a écouté les élèves et les a consultés en les rassemblant. Le résultat est le suivant, les élèves répondent, et en principe à cet âge-là, les enfants sont plutôt revendicateurs, ils disent que pour eux, ça joue. Le seul problème qui subsiste est au retour. Il reprend l'horaire. Le tram arrive aux Chézards à 13h51 et les cours démarrent à 13h55. Il y a 4 minutes, c'est trop peu. Le directeur a déjà rassemblé ses enseignants pour leur demander un peu de flexibilité. Il l'a fait, c'est possible et c'est pour cette raison que la deuxième partie de la résolution n'est pas nécessaire parce que le directeur, le service cantonal des transports et CarPostal vont faire une séance qui aboutira sur une deuxième information, de concert, aux élèves et à CESCOLE. Le but est de trouver la meilleure solution, à l'école, mais aussi peut-être du côté de CarPostal. Rien ne dit que tout d'un coup, ils ne seraient pas d'accord d'offrir cette prestation. Le contrôle se fait sur le terrain par CESCOLE. Il donne encore une réponse quant au temps que l'élève passe à la maison. Il a eu trois enfants et il ne les a jamais vu plus d'un quart d'heure à table. Le reste du temps, ils faisaient un peu

les devoirs, ils consultaient leur mobile de l'époque et ils faisaient des cabrioles en chambre. Après, il fallait leur rappeler que c'était l'heure de prendre le bus. C'était ainsi chez lui, ce n'est peut-être pas partout la même chose. Il y en a qui sont plus sages. Pour le départ, pour aller manger : fin des classes, 12h00, départ du tram 12h19, arrivée à Areuse, 12h21, arrivée au centre de Boudry 12h25. L'arrivée du bus 613 aux Addoz et aux Praz, c'est 12h30. L'arrivée sur la Forêt, Baconnière, pour le bus 612, est à 12h36, donc il est possible de dire que les enfants sont à table à 12h40. Départ du domicile, après avoir mangé, il prend le bus Sur la Forêt/Baconnière à 13h36. Donc si l'enfant traîne un peu la savate, il a trois quart d'heure à la maison pour manger et faire ce qu'il a envie. Donc le bus part à 13h36 de Sur la Forêt/Baconnière, à 13h38 des Addoz/Praz, il arrive à Boudry au centre à 13h43 pour prendre le tram à 13h48 et arriver aux Chézards à 13h51, comme il l'a déjà dit avant. Il débarque, il va à l'école parce que les enseignants sont flexibles, parce qu'ils sont bons, parce qu'ils sont reconnus la difficulté. C'est là, au retour que le bât blesse, que le laps de temps trop court. Ce qu'il faut voir, en pensant positivement, ce problème est reconnu par tous les participants et les intéressés à ce dossier. La marge de manœuvre est pour l'instant du côté de CESCOLE et l'espoir est là de trouver encore une solution avec les partenaires qui font le transport. En résumé, l'élève bénéficie de trois quart d'heure à une heure à la maison pour manger et faire ses devoirs et faire une pause, ceci en fonction du lieu et du trajet évidemment. C'est pourquoi, il est d'accord avec la résolution pour signifier notre courroux quant au manque de coordination et au non-respect des temps, des horaires CFF et tram, mais il propose que la deuxième partie ne soit pas mentionnée dans cette résolution car elle pourrait être solutionnée. Il termine en disant qu'il était en colère, qu'il a été bousculé et qu'il a réagi émotionnellement dans le journal, il le sait et l'a fait aussi un peu volontairement, mais après avoir étudié un peu tout ça et parler avec les gens, il constate qu'en lisant les horaires et en restant factuel, il est possible d'envoyer cette résolution pour la première partie, mais non la deuxième. C'est son avis personnel et évidemment, il laisse le choix au législatif.

M. R. Dubois déclare qu'après avoir entendu les membres du parti libéral-radical et le conseiller communal, il fait confiance en ce que M. J.-P. Leuenberger vient de dire, même s'il y a des problèmes qui ont été relevés par rapport à cette deuxième partie, mais il fait confiance et suit finalement l'idée d'être factuel. Du coup, il propose un amendement qui supprime à partir de « Ces profonds dysfonctionnements... » jusqu'au paragraphe qui parle de la suppression de l'arrêt des Iles. Ainsi cet amendement enlève la partie « nouveautés » qui sont la suppression des courses spéciales pour CESCOLE et la suppression de l'arrêt des Iles, ce qui ne veut pas dire que ce sont des choses qui ne sont pas préoccupantes, mais qu'il est d'accord de prendre le recul nécessaire. Peut-être d'ailleurs qu'il y aura d'autres réactions à ces sujets lors d'une prochaine séance de Conseil général. Ainsi il reste les problèmes qui sont discutés depuis des années déjà, qui sont connus et reconnus et cela permet d'envoyer cette résolution aux Autorités.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il peut vivre avec cela, mais comme il l'a dit juste avant, c'est au législatif de décider. Il ajoute qu'on vient de lui glisser une enquête parue dans Le Temps, le 2 juillet 2018 concernant les transports publics romands, le titre est « Les transports romands sont à la traîne ». Dans un des paragraphes, il cite « dans le groupe bus, seul Neuchâtel n'atteint pas la valeur seuil » et « à l'opposé (en parlant du gain), la compagnie romande la moins bien jugée est TransN ». Cet article démontre que ce n'est pas seulement la Commune qui peut agir, mais le Service cantonal est également responsable. C'est pour cette raison qu'il n'aimerait pas que CESCOLE entre dans cette résolution, parce que finalement c'était une tempête dans un verre d'eau et qu'il s'est aussi fait happé.

Mme I. Zürcher Vuillaume, en son nom, déclare qu'en étant factuel, effectivement à CESCOLE, la durée entre la sortie de l'école et le tram n'a pas changé, c'est toujours 20 minutes, ce qui a changé c'est qu'il y avait un bus qui partait à 12h05 et qui montait directement sur le Plateau de la Gare, donc les enfants étaient chez eux à 12h15. Maintenant, ils vont arriver à 12h40 comme l'a dit M. J.-P. Leuenberger, c'est quand même une bonne différence. Elle ajoute que le législatif représente les Boudryens, qu'il y a beaucoup de famille qui se sont installées sur le Plateau de la Gare parce qu'elles ont entendu qu'il y aurait de la desserte et elle trouve que c'est aussi une question de responsabilité vis-à-vis de cette

population. De plus, CESCOLE a fait le choix de ne jamais développer les repas à midi en adoptant la stratégie que les enfants rentraient à midi pour manger. Là, tout à coup, du jour au lendemain, ces bus sont supprimés alors qu'ils étaient très pratiques, donc en effet, elle comprend que les gens concernés protestent, c'est normal aussi qu'ils soient entendus et elle regrette que ce problème ne soit même plus cité dans la résolution. Ce problème existe, cela fait depuis lundi qu'il n'y a plus de bus, cela s'est arrêté du jour au lendemain. Peut-être, en effet, qu'il y aura des solutions, mais pour l'instant, les solutions ne sont pas encore vraiment adaptées. Dire que les professeurs seront flexibles, il faudra voir, mais cela lui paraît un peu léger.

M. J.-P. Leuenberger dit que même si les enfants arrivent peu après 12h30, ils ont quand même toujours une heure pour dîner. Il dit également qu'il est un peu surpris que Mme I. Zürcher doute de la flexibilité des enseignants, mais lui, il y croit, il reste positif, cette affaire sera solutionnée. Il comprend, n'est pas insensible et ne fuit pas ses responsabilités. Il se battra, c'est évident. Il ajoute que le Conseil communal in corpore a décidé d'écrire au Conseil d'Etat et cela a déjà été fait suite à la suppression de l'arrêt des Iles. Maintenant il répond à M. N. Rousseau pourquoi cet arrêt a été tracé. Il faut partir de Berne, car il y a des directives qui disent que les trams doivent avoir un moniteur, un appareil qui s'appelle ZBMS, qui contrôle l'accélération, la vitesse et le freinage du tram. Cet appareil pour qu'il soit effectif et efficace a besoin d'une certaine distance de roulage. C'est donc une affaire technique. Quand TransN a informé le Conseil communal de leur décision, sans même le consulter, ce dernier était un peu bousculé, voire même choqué de ne pas avoir été intégré dans la réflexion. Il n'était pas choqué par la décision en soit, parce que l'entreprise a le droit de décider, mais par le fait de ne pas avoir été consulté. Maintenant pourquoi les Iles et pourquoi pas la Tuillière ou Areuse ? Certains éléments ont déjà paru dans le journal, mais il résume la situation. Entre le centre de Boudry et la Tuillière, le tram est dans une courbe et ne peut pas accélérer assez pour que le ZBMS fonctionne. Entre la Tuillière et les Iles, il y a 560 m, si le tram doit s'arrêter aux Iles, il ne peut plus respecter l'horaire du quart d'heure qui a été fixé et voulu par l'usager. Alors sur le trajet Centre de Boudry-Colombier, il n'y a pas beaucoup d'arrêt potentiel à supprimer. Surement pas l'arrêt de Colombier, c'est le seul, surement pas non plus Les Chézards, chacun le sait, c'est l'arrêt pour les écoles et pour la zones sportives, industrielles et artisanales, certainement pas Areuse, parce que c'est un point de coordination entre tram et bus, ne reste donc que la Tuillière et les Iles. Ils ont donc sorti les statistiques, aux Iles il y a 221 usagers et à la Tuillière 206, donc idem, mais la Tuillière était encore en amont de l'accélération et en supprimant l'arrêt aux Iles, le tram peut rattraper quelques secondes et minutes perdues et ainsi être de nouveau à l'heure dès Areuse et soyons contents qu'il soit à l'heure, car aux Chézards, le tram doit arriver à 13h51 pour que les élèves puissent être en classe avec 2-3 minutes de retard, avec la flexibilité des professeurs. Evidemment que sa mère, lorsqu'elle va au bal du dimanche après-midi ou bien aux commissions au Centre de l'Ile elle est embêtée parce qu'il n'y a plus d'arrêt. Soit elle marche depuis Areuse, à 91 ans, environ 330 m, pour arriver aux Iles ou alors elle lui demande de l'amener en voiture ! Un moment donné, il faut accepter la décision.

M. P.A. Cachelin, en son nom, aimerait signaler une chose concernant le premier point, c'est-à-dire la relation avec les CFF. Il dit que pendant les semaines durant lesquelles il y a eu des travaux à la place Hermann-Hauser, les bus déposaient les gens à la gare à l'heure. Son fils a pu prendre régulièrement son train pendant toute cette période parce que les bus allaient d'abord à la gare, partaient jusqu'aux travaux le long de la route de la Gare et revenaient dans l'autre sens. A son avis, pour que le problème de coordination soit résolu avec les CFF, il suffirait simplement d'inverser le parcours sur le Plateau de la Gare. Cela lui paraît quand même intéressant que pendant plusieurs semaines, toute la durée des travaux, il ne se souvient plus exactement combien de temps ils ont duré, son fils a pu prendre le bus jusqu'à la gare. Sinon, il prenait le bus, à l'arrêt des Conrardes, il descend du bus et « pique un sprint » jusqu'à la gare pour monter dans le train. C'est complètement aberrant. Il lui semble que cette solution-là, avec tous le respect qu'il a pour les gens qui décident des horaires, mérite qu'elle soit prise en compte.

M. D. Schürch rappelle au président que M. R. Dubois a fait une proposition d'amendement. Cette proposition est affichée à l'écran.

M. B. Geiser, en son nom, dit qu'il n'est pas d'accord avec le terme « indignation » à la place de « colère », il trouve que « mécontentement » est suffisant.

Cette modification est acceptée.

M. P. Vaudroz, en son nom, dit qu'il estime que le titre est un peu fort. « minimum vital » il n'a pas de proposition.

M. J.-P. Leuenberger propose « un besoin légitime ».

Le président demande à l'assemblée de voter. Au vote, les amendements proposés sont acceptés à 25 voix, contre 3 et 8 abstentions.

M. C. Buschini, en son nom, constate que ce projet de résolution n'a ni date, ni lieu et l'exemplaire qu'il a reçu comportait le nom de l'auteur, mais pas de signatures.

M. R. Dubois lui répond que ceci est bien formaliste, les signataires sont présents dans la salle, ils peuvent donc attester de leur signature, et la date correspond à la date du dépôt auprès du bureau du Conseil général.

Quelqu'un propose que la résolution, une fois acceptée, soit datée du jour.

Au vote, la résolution amendée est acceptée à 33 voix, contre 2 et 1 abstention.

M. Geiser, en son nom, demande s'il a bien compris, c'est-à-dire que le point 5 est accepté avec les modifications. Il lui est répondu positivement.

## **10. Informations du Conseil communal**

Mme M. Braghini informe l'assemblée que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 22 février 2019, suivie du repas comme chaque année. Elle fait remarquer que c'est le vendredi juste avant la semaine de relâches du 1<sup>er</sup> mars et qu'elle compte sur la présence de chacun. A ce sujet, l'administration lui a demandé d'informer les conseillers généraux que l'inscription au souper se fera cette fois-ci par e-mail, courant janvier. De plus, chacun a reçu ce soir un nouvel exemplaire du Règlement général de Commune avec la modification qui a été adoptée lors de la dernière séance. A propos du 1<sup>er</sup> janvier, le rendez-vous convivial avec la population est maintenu, autour de la patinoire, sans soupe aux pois cette année, mais avec du vin chaud, du thé et de la taillaule, afin de passer un moment agréable.

## **11. Questions**

M. B. Geiser, en son nom, concernant la déchetterie, dit qu'il y a environ 3 ans que l'obligation de trier le plastique avec bouchon a été introduit à la déchetterie et il croit se souvenir que le Conseil communal et Vadec avaient donné l'information suivante : une usine de traitement du plastique doit s'ouvrir prochainement à Champagne et dès que cette dernière serait en fonction, cela permettrait d'évoluer progressivement vers la situation antérieure. Il sait que cette usine est en fonction et donne satisfaction depuis deux ans, pourtant dans le Mémo-déchets reçu en ce mois de décembre, il y a



toujours l'obligation de trier les déchets en plastique en 2019. Il demande pourquoi cette information n'est pas tenue.

Mme M. Braghini le remercie pour cette question. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les nouvelles règles de tri du plastique avait été édictée par le Conseil d'Etat selon les directives fédérales. Cette décision de revenir comme avant n'appartient pas à la Commune, ni à Vadec, c'est une directive cantonale. Concernant cette usine près de Grandson, elle a entendu que c'était efficace à 90% pour le PET et le flaconnage, mais pas pour les déchets en vrac. Il y a eu une interpellation qui a été faite dernièrement au Grand Conseil et c'est le Service de l'Environnement qui doit donner dans les prochains mois une réponse à ce sujet. Elle propose d'attendre les explications et les décisions cantonales.

M. B. Geiser demande si le Conseil général recevra les renseignements concernant l'évolution de ce dossier. Mme M. Braghini lui répond positivement.

M. R. Dubois dit que le nom, le mot « Boudry » se retrouve assez régulièrement dans les médias et sur RTN non pas pour ses autorités communales, mais pour son centre de requérants d'asile à Perreux. Il demande si quelqu'un a lu en juillet un rapport accablant sur l'administration de ce centre, ensuite une nouvelle qui parlait de violences et un jeune poignardé à Boudry et tout récemment, des manques assez graves, soutenu par un médecin sans frontière, au niveau médical et au niveau de la santé des requérants d'asile à Perreux. Bien entendu, ces centres sont fédéraux et en partie également guidés par le canton, mais il aimerait savoir quelle est la marge du Conseil communal face à cette problématique et surtout quelle est sa position.

M. D. Schürch commence par rappeler que lui et M. J.-P. Leuenberger ont des relations avec ce centre. Il dirait que par rapport aux articles cités, il y a trois associations qui prennent la parole, il y a l'AMAR, Droit de rester et Médecins sans frontière pour le dernier article. Il y a eu cet incident avec ce jeune enfant, qui n'a pas tout à fait été poignardé, puisqu'il a été blessé avec un couteau utilisé quotidiennement à table, mais il a dû effectivement faire quelques points de suture. Dans le même article, en parallèle, les parents de la victime se plaignent des fouilles systématiques qu'ils subissent à l'entrée du centre. Alors que si ces fouilles existent, c'est justement pour une question de sécurité ou d'éventuels trafics. Pour ce qui est des propos de l'AMAR, qui est une filiale de Droit de rester, c'est une association qui a le mérite de faire ce qu'elle fait, mais qui malgré tout est une association de gentils utopistes qui aimeraient que tout le monde ait le droit de rester. Mais ce n'est pas tout à fait ce qui se passe dans un centre fédéral, où personne ne reste, car les gens y sont pour quelques semaines, le temps d'une procédure puis après ils vont ailleurs. Concernant les problèmes de santé, il ne va pas les évacuer ainsi, mais les personnes dont parlent Médecins sans frontière, ce sont des personnes qui avaient été expulsées de Suisse selon les accords Schengen/Dublin, c'est-à-dire que ces gens avaient déjà déposé une demande dans un autre pays d'Europe avant d'arriver chez nous. Ils avaient déjà subi des contrôles sanitaires, comme il est procédé d'ailleurs à Perreux et dans les centres qui sont en amont de Perreux, ceux qui accueillent vraiment les réfugiés à la frontière. A Perreux, le suivi médical est assuré par des infirmières qui, si les requérants tombent malades, les amènent chez le médecin ou, dans le pire des cas, préviennent les ambulances et les urgentistes. Il ne pense pas que les réfugiés soient laissés à eux-mêmes au niveau de la santé. Il reçoit des informations, il peut questionner le service de la Confédération autant qu'il le souhaite, il voit aussi régulièrement le responsable de la Suisse romande, mais il ne va pas faire une enquête pour savoir si les propos de l'AMAR, Droit de rester ou de Médecins sans frontière sont exacts. D'abord, il n'en a pas les moyens, mais il a l'impression que les gens ne sont pas si mal traités que ça, au-delà d'un certain nombre de mesures, qui sont des mesures de sécurité, des mesures disciplinaires. Il rappelle qu'aujourd'hui, il y a un peu plus de 170 requérants à Perreux en permanence et tout ce monde doit être géré de manière relativement stricte pour que cela se passe au mieux et éviter ce genre d'incident dans l'article que chacun a lu. C'est vrai que cela reste inquiétant de savoir qu'un adolescent soit blessé dans un centre,

mais cela aurait aussi pu arriver sur le chemin entre Neuchâtel et Perreux. Toutefois, il pense que les responsables sont bien restés dans le cadre qui avait été présenté à la Commune à l'époque.

M. J.-P. Leuenberger remercie son collègue pour ses explications claires. Il souhaite encore dire une chose : Boudry n'est pas directement responsable du Centre, mais elle accueille le Centre et cela par que la commune voulait jouer le jeu et accueillir ces réfugiés. Il rappelle que ce n'est pas un centre de longue durée, c'est justement pour « trier » s'il ose employer ce mot là et c'est clair que ces incidents ne sont pas favorables à celui qui aura « dérapé » et agressé quelqu'un pour pouvoir rester à futur. Il pense que le Secrétariat d'Etat aux Migrations prendra certainement influence et est déjà en train de corriger. Avec la nouvelle Conseillère fédérale, il pense qu'il y aura encore un tour de vis.

M. D. Schürch souhaite encore dire qu'il a malgré tout négocié avec les gens du Centre fédéral pour un élargissement des heures pendant lesquelles les requérants peuvent sortir. Ce n'est pas énorme, mais ils ont deux heures de plus en fin de journée. Cet arrangement a d'ailleurs été conclu à la suite d'une discussion avec l'association Droit de rester qui demandait à la Commune d'intervenir pour certaines choses. Voilà un exemple concret de ce que la commune peut faire dans le cadre qui lui est donné.

M. J.-D. Böhm, en son nom, a une question plus légère que la problématique des réfugiés, mais il aimerait savoir quelles sont les motivations pour avoir supprimé la soupe aux pois lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> janvier, alors que la population était maintenant habituée depuis environ 10 ans.

Mme M. Braghini répond que ce n'est pas de la mauvaise volonté. Les personnes qui faisaient la soupe auparavant se sont désistées et le Conseil communal a cherché un nouveau cuisinier. Il a même pensé la faire mijoter lui-même mais le délai avançait. Il a encore posé la question au Rossignol des Gorges, mais n'a pas reçu de confirmation à temps, il a pris la décision de la supprimer cette année. Il y a également eu d'autres idées, par exemple une raclette, mais finalement le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y aura du vin chaud, du thé, une taillaule et une bonne ambiance. Tous les membres du Conseil communal seront présents à la patinoire, comme l'année passée.

Elle donne encore le mot de la fin de cette dernière séance de l'année 2018. Ce soir, cela a été intense, mais elle a ressenti de l'unanimité. Un consensus a été trouvé et cela montre la bonne ambiance au sein de ce Conseil entre les deux partis. Elle trouve que c'est un cadeau. Au nom du Conseil communal, elle souhaite à chacun d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la sérénité et en famille. Elle profite aussi de rappeler Noël en commune, le 24 décembre, à la salle de spectacles.

La séance est levée à 22h25.

Boudry, le 30 janvier 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président                      Le secrétaire

*Alain Sandoz*

Jean-Daniel Böhm